

Compte administratif 2020 - Budget principal Ville

A) Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du compte administratif 2020 s'élèvent à 8 563 215.14 € et les recettes de fonctionnement à 10 339 602.13 €. Le résultat de l'exercice 2020 dégage un excédent de fonctionnement de 1 776 386.99 €. Après l'intégration de l'excédent de fonctionnement de 2019 de 2 653 791.70 € et l'intégration de l'excédent du budget annexe du château de 509 357.85 €, l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2020 est de 4 939 536.54 €.

Les dépenses de fonctionnement sont composées de la manière suivante :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 2 463 164.70 € ;
- Les frais de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 3 002 647.76 € ;
- Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 113 382.00 € ;
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 2 095 562.87 € ;
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 95.02 € ;
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) s'élèvent à 888 462.79 €.

Les recettes de fonctionnement sont composées de la manière suivante :

- Les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à 64 294.90 € ;
- Les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à 166 963.97 € ;
- Le produit des impôts et taxes (chapitre 73) s'élève à 5 933 957.81 € ;
- Les dotations et subventions (chapitre 74) s'élèvent à 3 398 318.20 € ;
- Les produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 65 931.55 € ;
- Les produits financiers (chapitre 76) s'élèvent à : 5.51 € ;
- Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à 710 130.19 €.

B) La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement du compte administratif 2020 s'élèvent à 5 234 851.65 € et les recettes d'investissement s'élèvent à 8 693 333.50 €. Le résultat de l'exercice 2020 dégage un excédent d'investissement de 3 458 481.85 €. Après l'intégration du déficit d'investissement de 2019 de - 2 306 882.29 € et l'intégration de l'excédent du budget annexe du château de 16.28 €, l'excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2020 est de 1 151 615.84 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement, imputés sur le budget primitif 2021, s'élèvent à 418 509.86 €.